

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° *- CONSEIL COMMUNAL - Démission d'un Conseiller communal (liste n° 13 N.V.) - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-9 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018 :

- installant ses membres suite aux élections du 14 octobre 2018;
- fixant la composition des Groupes politiques au sein de son Assemblée;

Vu le courriel, en date du 6 janvier 2020, par lequel M. VOISIN Guillaume présente la démission de ses fonctions de Conseiller communal (liste n° 13 N.V.);

Vu la décision du Collège communal du 14 janvier 2020;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 23 janvier 2020;

PREND ACTE

de la démission présentée par M. VOISIN Guillaume de ses fonctions de Conseiller communal (liste n° 13 N.V.);

INFORME

M. VOISIN qu'un recours fondé sur l'article 16 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat est ouvert contre cette décision. Celui-ci doit être introduit dans les huit jours de sa notification.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle et notifiée à M. VOISIN.